

Le Conserv'EAU



CONTRIBUEZ AU RECENSEMENT DES PAPILLONS!

Vous êtes un passionné des papillons et vous souhaitez contribuer à leur conservation? Le site Internet *iPapillon* est pour vous! Ce dernier recense plus de 58 200 observations réalisées en Amérique du Nord et des cartes de répartition sont disponibles. Cela vous intéresse?

Vous devez avant tout vous inscrire pour pouvoir soumettre des observations. L'inscription est simple et sans frais. L'ouverture d'une session permet d'avoir accès à un compte qui cumule vos propres observations selon le lieu et d'y visualiser la répartition de votre inventaire. Vous pouvez également vous créer une collection virtuelle de papillons. Le recensement des papillons permet de mieux comprendre leur habitat en fonction de leur distribution et contribuent à protéger les espaces propices à la survie des papillons en voie de disparition en y déployant des actions bénéfiques.

Si vous êtes seulement curieux, vous pouvez visualiser les diverses observations qui y ont été mentionnées sans vous créer un compte. Pour chaque observation recensée, le lieu, la date et le nom de l'espèce sont disponibles dans la plupart des cas. De plus, certains passionnés y ont inclus une photographie de l'espèce. Toutefois, ces photos ont un droit d'auteur, alors assurez-vous d'en demander l'autorisation au détenteur avant d'en faire usage.

Lien internet : <http://www.ipapillon.ca/#&panel1-3>

Dans cette édition

Base de données iPapillon _____ 1

Programme SEM'AIL _____ 2

Valorisation des îles Vessot _____ 4

Des plantes pour votre bande
riveraine _____ 6

Enjeux au parc national du Mont-
Tremblant _____ 7

Projet Shell : Combattez le vert par
le vert _____ 8

ABONNEMENT AU BULLETIN

Recevez le bulletin Conserv'EAU par courriel à tous les 3 mois. Pour vous abonner, il vous suffit d'envoyer un courriel à milieu.aquatique@cara.qc.ca.

Ce projet a été réalisé avec l'appui financier de :



Environnement Canada

Environnement Canada



Fondation de la faune du Québec

Ce bulletin est réalisé par



PRATIQUES DE GESTION
RESPONSABLE D'ÉVÉNEMENTS
CERTIFIÉES PAR LE

Organisme de
bassin versant

Zone de gestion intégrée
des ressources en eau
L'Assomption

Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption

100, rue Fabre, Joliette (Qc) J6E 9E3

(450) 755-1651 • (450) 755-1653 • info@cara.qc.ca • www.cara.qc.ca



L'ail des bois, une plante bien du Québec!

L'ail des bois (*Allium tricoccum*) est une plante vivace qui pousse dans les érablières riches de l'est de l'Amérique du Nord. Elle présente un bulbe tunique qui dégage une odeur alliagée et qui est particulièrement apprécié par bon nombre de consommateurs. Sur un même rhizome, il est possible de dénombrier plus d'un bulbe. Au printemps, alors que les arbres bourgeonnent lentement, les feuilles elliptiques de l'ail des bois se sont déjà déployées pour profiter pleinement de la lumière. Cette poussée rapide des feuilles permet à la plante de faire le plein d'énergie, qu'elle emmagasine dans son bulbe, avant que les arbres qui la surplombent l'inondent d'ombre. Lorsque l'abondance des feuilles des arbres est telle que la lumière ne parvient pratiquement plus au sol, les feuilles oblongues de l'ail des bois dépérissent puisqu'elles ne sont plus d'aucune utilité à celui-ci et les maintenir en place lui en coûterait trop d'énergie. À cette période de son cycle annuel, la plante est suffisamment approvisionnée pour entamer sa floraison. Elle se présente sous une longue tige (hampe) ornée d'une ombelle multiflore. Ses fleurs sont d'un blanc verdâtre et comprend une capsule qui contient généralement trois graines noires, lesquelles deviennent mûres en septembre. La reproduction chez cette plante s'effectue par détachement des graines mûres (Marie-Victorin et coll., 2002).

Vente interdite d'ail des bois depuis 1995!

Suite au déclin fulgurant des colonies d'ail des bois dans le début des années 90 à cause de la surexploitation, le gouvernement provincial n'a eu d'autres choix que d'imposer un arrêt à sa commercialisation. En 1995, les autorités gouvernementales du Québec ont interdit son commerce et réglementé sa récolte à 200 grammes par personne par année pour fin de consommation personnelle seulement, ce qui représente 50 bulbes. Autre élément à considérer en vertu de la loi, il est primordial de demander la permission au propriétaire du lieu avant d'effectuer votre cueillette de bulbes puisqu'en cas contraire, votre action représente un vol.

La *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* permet aux agents de la protection de la faune d'imposer une amende allant de 500\$ à 20 000\$ à tout particulier pris en défaut de la loi, alors que cette somme s'élève de 1 000\$ à 40 000\$ pour les entreprises. Dans le cas d'une récidive dans les trois années suivantes, ces montants doublent (MDDEFP, 2014).

Marie-Victorin, F., Rouleau, E., Brouillet, L., Hay, S.G., Goulet, I., Blondeau, M., Cayouette, J. et Labrecque, J. (2002). *Flore laurentienne*. 3^e édition, gaëtan morin éditeur ltée, 1093 p. (ISBN 2-89105-817-8).

Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) (2001). Ail des bois. In MDDEFP, Biodiversité. <http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/especes/ail/ail.htm> (Page consultée le 14 mars 2014).

Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) (2002). Communiqué de presse : Ail des bois. In MDDEFP, Le Ministère. <http://www.mddep.gouv.qc.ca/communiques/2000/c000530a.htm> (Page consultée le 14 mars 2014)



Témoin d'une cueillette abusive?

Si vous êtes témoins d'une vente ou d'une cueillette illégale, communiquez avec S.O.S. Braconnage au numéro sans frais : 1-800-463-2191.



Qu'est-ce que le programme SEM'AIL

Mis sur pied en 1999 par le Biodôme de Montréal, le programme SEM'AIL vise à sensibiliser et éduquer le public quant à la problématique liée à l'ail des bois. Il a également comme objectif de restaurer les populations de cette plante vulnérable et de promouvoir leur préservation dans l'environnement pour les six régions les plus affectées du Québec, soit la Montérégie, les Laurentides, Lanaudière, l'Outaouais, Montréal et Laval.

Mission F.B.Ail : un programme pour les jeunes!

Au printemps 2010, année internationale de la Biodiversité, le Biodôme de Montréal développait un programme éducatif nouveau genre, le SEM'AIL/jr. La mission secrète de nos agents de l'escouade du F.B.Ail : s'impliquer concrètement dans la conservation de la biodiversité, en créant une nouvelle population viable d'ail des bois dans leur localité. Mais pourquoi avoir choisi cette avenue? D'abord les jeunes, ces décideurs en devenir, grandissent dans un monde technologique où la nature occupe bien peu de place. Aussi, vivre une expérience positive en nature en bas âge représente un moyen efficace de bâtir un lien d'attachement à son environnement. Et maintenant, pourquoi l'ail des bois? Réponse simple : elle en a bien besoin! L'ail des bois, petite plante printanière, est très recherchés par les amateurs. En 1995, elle est devenue la première espèce légalement désignée vulnérable au Québec. Bien connue du public, la voilà devenue une espèce emblématique de la conservation au Québec.

Le Biodôme de Montréal a d'abord développé SEM'AIL en 1999. De 2000 à 2004, près d'un million de graines ont été distribuées à 1 117 propriétaires d'érablières intéressés à semer l'espèce chez eux à des fins de conservation. Aussi, plus de 440 000 bulbes provenant de cueillette illégale ont été replantés par les participants. On estime que ce programme a conduit à la création de plus de 500 nouvelles colonies d'ail des bois dans les régions les plus touchées par la récolte abusive.

Toutefois, malgré tous les efforts consentis, l'espèce est encore largement cueillie! Les agents de protection de la faune saisissent, en moyenne, 80 000 bulbes par an! Voilà pourquoi le Biodôme réplique avec SEM'AIL/jr, un volet scolaire qui soulève l'enthousiasme des enfants. Depuis 2010, 400 jeunes ont joint l'escouade du F.B.Ail. Plusieurs initiatives sont mises de l'avant par des organismes communautaires afin d'étendre davantage ce programme sur les régions les plus affectées du Québec. Au printemps 2013, des escouades du F.B.Ail ont d'ailleurs été formés dans la région. En ce printemps 2014, en mai plus précisément, un suivi des ensemencements sera réalisé, en allant dénombrer les semis émergés et les bulbes transplantés, afin que les jeunes puissent apprécier leur bon travail. L'endroit de l'ensemencement ne peut être dévoilé puisque c'est une mission *top secrète!*

CONSEILS POUR UNE CUEILLETTE RESPECTUEUSE

Rappel de la réglementation:

- ✓ Le commerce de l'ail des bois est interdit;
- ✓ La récolte est d'un maximum de 50 bulbes par personnes par année;
- ✓ La récolte n'est permise qu'à l'extérieur des milieux protégés.

Pour une récolte intelligente:

- ✓ Il est préférable d'attendre 3 ou 4 semaines après la sortie des feuilles du sol avant de prélever des bulbes d'ail des bois;
- ✓ Éviter la cueillette des gros plants puisqu'ils sont les meilleurs reproducteurs;
- ✓ Limiter sa cueillette au plus à 5% du groupe de plants;
- ✓ Pour qu'une population d'ail des bois sont considérée viable, son effectif doit être supérieur à 1 000 plants d'ail. Il est donc judicieux de ne pas effectuer de cueillette dans les populations de moins de 1 000 plants;
- ✓ Employer une petite truelle et non une pelle pour limiter les effets sur l'habitat;
- ✓ Pour la cueillette des feuilles, ne prélevez qu'une seule feuille par plant afin de permettre à ce dernier de poursuivre l'accumulation de ces réserves énergétiques.

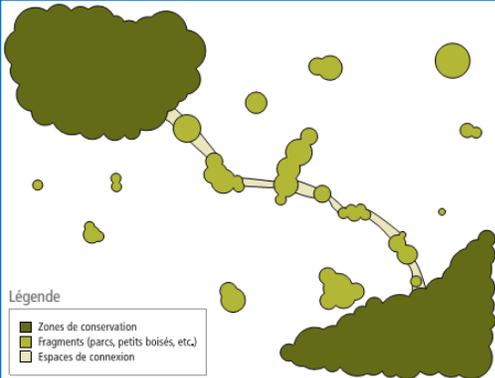


QU'EST-CE QU'UN BON CORRIDOR ÉCOLOGIQUE?

Un bon corridor écologique doit permettre à l'espèce de se déplacer d'un milieu naturel à un autre sans subir de stress ou d'être détourné de sa route par un obstacle, tel qu'une route. Ainsi, la largeur, la continuité, l'effet de lisière et la qualité de l'habitat sont des facteurs critiques qui permettent de définir l'efficacité d'un corridor écologique. Aussi, il est pertinent de mentionner que l'efficacité d'un corridor diffère d'une espèce à l'autre

Une bande riveraine, aménagée selon les normes environnementales, constitue un corridor écologique. Le Guide d'interprétation de la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*, révisé en 2013, présente ces différentes normes à suivre.

Corridor écologique reliant deux zones de conservation



Tiré de : Boucher, I. et Fontane, N. (2010). *La biodiversité et l'urbanisation, Guide de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable*. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, coll. «Planification territoriale et développement durable», 178 p. [www.mamrot.gouv.qc.ca]

Qu'est-ce que le secteur des îles Vessot?

Le secteur des îles Vessot constitue un paysage unique dans Lanaudière autant par son allure que par les espèces qui y vivent. Situé dans la zone des basses-terres du Saint-Laurent, ce territoire s'étend du pont de la route 158, secteur nord de la Ville de Joliette, jusqu'au sud du ruisseau Lafortune, lequel se trouve dans la municipalité de Saint-Thomas. L'ensemble de ce secteur touche trois municipalités riveraines de la MRC de Joliette soit à l'est la municipalité de Saint-Thomas, à l'ouest et au sud la municipalité de Saint-Paul et au nord la Ville de Joliette. Une région bien précise du secteur des Îles Vessot attire l'attention par son fort potentiel écologique. Cette dernière correspond à un tronçon de la rivière L'Assomption qui comprend la petite et la grande îles Vessot, l'île Hydro-Québec ainsi que les rives et les milieux riverains de la rivière. Située entre une zone urbaine et une zone agricole, cette portion des Îles Vessot est un véritable oasis pour la faune et la flore puisqu'il est le seul secteur encore présent dans cette zone périurbaine à offrir une qualité d'habitat viable pour une multitude d'espèces.

Pressions exercées sur les îles Vessot

Il a été observé qu'un simple sentier dans une forêt peut entraîner un stress chez l'animal, imaginez maintenant ce que peut ressentir ce même animal face à l'implantation d'un vaste projet immobilier sur son territoire de survie. Depuis septembre 2013, un projet immobilier a été lancé sur le côté sud des îles Vessot, soit dans la municipalité de Saint-Paul. Bien que ce projet se situe de l'autre côté de la rive, la présence constante d'humains à proximité et du bruit occasionné par les voitures et activités diverses sont des facteurs augmentant grandement le niveau de stress d'un animal. De plus, l'accessibilité accrue aux îles Vessot par ce projet fait craindre à une détérioration rapide de la biodiversité qui y existe. Il est possible de cohabiter avec la nature. Pour ce faire, il faut appliquer certaines règles.

Il est bien connu que les animaux doivent se déplacer pour trouver leur nourriture, au même titre que les humains d'ailleurs. L'isolement de milieux naturels est donc à proscrire, logiquement! En effet, le maintien d'une connectivité entre les milieux naturels par des corridors écologiques permet aux animaux de se déplacer sur un plus grand territoire pour y dénicher leur nourriture et un habitat sain. À long terme, l'isolement de milieux naturels par la fragmentation réduit considérablement les échanges génétiques entre les populations, ce qui affecte du même coup leur viabilité. Le maintien, l'établissement ou la restauration de milieux naturels à grandes surfaces et interconnectés par des corridors écologiques est cruciale pour cohabiter en harmonie avec la nature. Attention, une arrièrecour aménagée au goût du jour ne constitue pas un corridor écologique! De plus, le respect des citoyens face à la nature est un poids majeur dans la balance d'un équilibre sain entre l'humain et son environnement.



La végétation dans ces îles

À prédominance feuillue, soit plus de 60% de la zone, la végétation des îles est très variée et compte plusieurs arbres matures, dont un peuplement de pruches du Canada (*Tsuga canadensis*) impressionnant ainsi que plusieurs spécimens de pin blanc (*Pinus strobus*). Au centre de la plus grande île, on y trouve des érables à sucre (*Acer saccharum*), des hêtres à grandes feuilles (*Fagus grandifolia*) et, dans une moindre mesure, des peupliers faux-trembles (*Populus tremuloïdes*). Cette dernière présente également une strate herbacée composée essentiellement de matteuccies fougère-à-l'autruche (*Matteuccia struthiopteris*) et de prêles d'hiver (*Equisetum hyemale*). L'espèce *Matteuccia struthiopteris* est inscrite sur la liste des espèces floristiques vulnérables à la récolte du Québec ce qui signifie que malgré son abondance sur le territoire québécois, la cueillette de cette plante exerce une pression sur sa survie vu sa valeur commerciale (MDDEFP, 2009).

Malgré une faible superficie et la proximité d'agglomérations urbaines, les Îles Vessot ont su conserver un caractère naturel qui leur donne une grande valeur écologique. Plusieurs espèces de plantes rares au Québec subsistent encore sur la plus grande des deux îles. Parmi ces plantes rares, le panic clandestin (*Dichanthelium clandestinum*) et le brome à glumes larges (*Bromus latiglumis*) y ont été observés.

La faune terrestre et aquatique existante

Une étonnante variété d'espèces fauniques fréquente les Îles Vessot. Que ce soit pour s'alimenter ou se reproduire, le milieu offre suffisamment de diversité pour répondre aux besoins des espèces qui côtoient l'endroit. En 2004, par le biais d'inventaires fauniques, la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA) a recensé et confirmé la présence de 75 espèces d'oiseaux, 13 espèces de mammifères, 3 espèces de reptiles et 9 espèces d'amphibiens. Même si aucun inventaire entomologique n'a été réalisé jusqu'ici dans ce secteur, une variété d'insectes peuple certainement les îles. D'ailleurs, le monarque, un papillon migrateur, a été observé à plusieurs occasions au cours des inventaires fauniques.

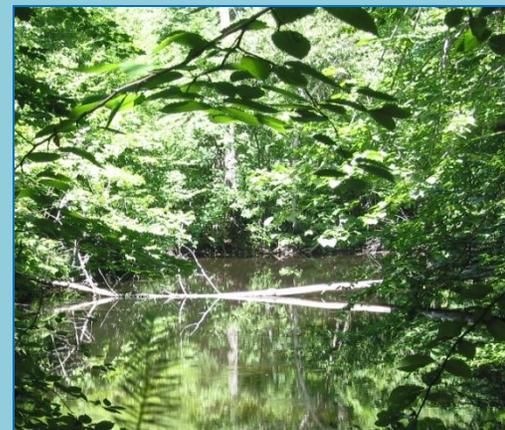
La faune ichthyenne qui y est présente se compose de 41 espèces de poissons. Cette abondance d'espèces est due, entre autres, à la diversité de l'habitat aquatique qu'on y retrouve, laquelle est la résultante du profil changeant de la rivière L'Assomption dans ce secteur. Avec ces zones à eaux rapides par endroit et plus calme à d'autres, chaque espèce y trouve son habitat préférentiel. D'ailleurs, le fouille-roche gris et le dard de sable, espèces vulnérable et menacée respectivement au Québec, se retrouvent dans ce secteur.



MATTEUCCIE FOUGÈRE-À-L'AUTRUCHE



PANIC CLANDESTIN



PRÉSENCE DE MARAIS

COMMENT SÉLECTIONNER LES BONS VÉGÉTAUX ?

Une bande riveraine devrait être composée de plusieurs strates arbustives et le choix des plantes à y implanter devra être réalisé en fonction de votre site. La FIHOQ présente trois conseils simples à respecter pour que votre bande riveraine remplisse tous ses rôles adéquatement :

1. Identifier la bonne plante et l'implanter au bon endroit :

Les éléments à considérer pour faire le bon choix de plante sont : la zone de rusticité, la pente, la localisation sur le talus, le type de sol et l'ensoleillement. Afin de faciliter le choix, il est conseillé de reconstituer les regroupements végétaux qui sont naturellement présents dans votre bande riveraine.

2. Choisir des espèces de végétaux diversifiées en taille :

Pour bénéficier de tous les bienfaits de la bande riveraine, il est important de choisir des plantes dont la taille diffère entre elles;

3. Exclure les espèces indésirables :

Les espèces indésirables à ne pas introduire dans votre bande riveraine sont désignées sous le nom de plantes ou espèces envahissantes. Comme leur nom l'indique, ces plantes sont une menace pour la biodiversité puisqu'une fois implantées, elles envahissent l'ensemble d'un site.

Le printemps est enfin arrivé et le temps des fleurs ne tardera pas. Certains résidents riverains s'exécuteront sous peu à aménager leur bande riveraine et ce pourrait même être vous! Avant de vous précipiter à la pépinière du coin, il serait judicieux de vous attardez à cet article afin que votre choix de plantes soit éclairé et sain pour l'environnement riverain dans lequel vous vivez. Pourquoi le maintien d'une bande riveraine est si important? En fait, plusieurs bienfaits sont attribuables aux bandes riveraines, la *Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec* (FIHOQ) les présente sous cinq thèmes :

1) Barrière à la pollution :

Les plantes constituant la bande riveraine freinent l'apport des polluants, tels que les engrais et les pesticides, dans les eaux des lacs et rivières par la filtration des eaux de ruissellement qui s'y déversent.

2) Lutte contre l'érosion :

Les racines des plantes permettent de réduire le phénomène d'érosion des berges en stabilisant les sols.

3) Protection contre le réchauffement de l'eau :

La présence d'arbres et d'arbustes au pourtour des lacs et des rivières fait de l'ombre à ces derniers ce qui limite la prolifération d'algues bleu-vert et de bien d'autres espèces floristiques aquatiques. De plus, cette couverture permet de protéger les espèces sensibles de poissons.

4) Refuge pour la faune :

Les bandes riveraines végétalisées offre des refuges, des aires de reproduction et de la nourriture pour plusieurs espèces fauniques.

5) Contribution à la beauté des paysages :

Le caractère naturel d'une bande riveraine donne une certaine valeur à la propriété.

Pour obtenir davantage de renseignements sur comment effectuer votre choix de plantes pour votre bande riveraine ou pour tout simplement vous informer sur le sujet, visitez le site de la FIHOQ. Ce dernier offre une vaste gamme de conseils et d'astuces pour que votre bande riveraine soit saine et bénéfique pour l'environnement!

Lien internet : www.banderiveraine.org

Enjeux au parc national du Mont-Tremblant



Le parc national du Mont-Tremblant

Situé dans les Laurentides méridionales, le parc national du Mont-Tremblant couvre une superficie d'environ 1 500 km² et comprend pas moins de six rivières et plus de 400 lacs et ruisseaux. Le parc a été créé en 1895, d'où le nom Parc de la Montagne-Tremblante lui a été désigné. Aujourd'hui, ce vaste territoire comprend un nombre incroyable d'espèces d'oiseaux, de mammifères, de poissons, d'amphibiens et de reptiles (Sépaq, 2013). De plus, le parc offre un vaste choix d'activités, et ce, autant en hiver qu'en été. Les amateurs de plein air ne seront pas déçus!

Les enjeux de conservation du parc

Le plus important enjeu de conservation auquel fait face le parc national du Mont-Tremblant au cours des dernières années est celui de la familiarisation des loups. Autrefois craintifs face à l'humain, certains loups ont perdu cette peur et ont même tiré des avantages de notre présence. La nourriture dans les campings de ce parc est un bon exemple. En fait, certains campeurs nourrissent ces mammifères ou laissent traîner de la nourriture alors que d'autres personnes tentent de se familiariser avec cette espèce. Ces actions sont néfastes puisqu'elles engendrent des problématiques au niveau comportemental chez les loups. Afin de remédier à la situation, l'administration du parc a mis en place, en 2008, un programme de prévention et de gestion des loups familiers. Ce programme est axé sur des lignes directrices qui permettent d'orienter les actions sur des points spécifiques, tels que la sensibilisation des visiteurs à cette problématique, le suivi des cas de rencontre loup-humain et la rééducation des loups au comportement familier (Sépaq, 2014).

D'autres enjeux de conservation sont également visés par l'administration du parc, tels que les problématiques liés à la cohabitation avec les communautés de castors et la pression humaine en périphérie du parc de plus en plus croissante (Sépaq, 2014).

Pour obtenir plus d'informations sur les recherches menées dans le parc, référez-vous au site Internet du parc national du Mont-Tremblant dans la section « Conserver et protéger » :

<http://www.sepaq.com/pq/mot/conserver/index.dot>



Crédit photo : Luc Farly



Sépaq (2013). Journal du parc : Parc national du Mont-Tremblant. //n Sépaq, Parcs Québec. <http://www.sepaq.com/pq/mot/journal-parc.dot> (Page consultée le 21 mars 2014).

Sépaq (2014). Parc national du Mont-Tremblant. //n Sépaq, Parcs Québec. <http://www.sepaq.com/pq/mot/index.dot> (Page consultée le 21 mars 2014).



PROJET SHELL :
COMBATTEZ LE VERT PAR LE VERT

LA FIN DU CONCOURS APPROCHE À GRANDS PAS!

Chaque vote est important, et ce, jusqu'à la dernière journée... nous comptons sur vous!

Le 30 avril prochain s'achèvera le concours « *Alimenter le changement* » édition 2014 de Shell Canada. Nous tenons à remercier toutes les personnes ayant contribué jusqu'à maintenant à nous maintenir au cinquième rang de notre classement. Mais les efforts ne doivent pas s'arrêter là! Au contraire, la compétition deviendra de plus en plus féroce jour après jour, car les organismes feront tout pour se classer parmi les six premiers.

Continuez à nous soutenir en nous attribuant vos votes Shell!

Voici un petit rappel sur la manière de procéder :

Vous pouvez contribuer en échangeant des codes provenant de vos factures Shell. Peu importe votre achat chez Shell, que ce soit de l'essence ou tout autre produit de consommation, un code de l'établissement (POSTE) et un code d'opération (OPE) sont indiqués en bas des factures et sont échangeables contre des votes Shell. Pour convertir vos factures en votes :

- 1) Rendez-vous sur le site Internet du concours « *Alimenter le changement* » : <http://fuellingchange.com/>
- 2) Ouvrez votre session, à l'aide de votre adresse courriel;
- 3) Cliquez sur « *Échangez les codes* » (le rectangle en rouge);
- 4) Renseignez les codes de l'établissement et d'opération inscrits sur votre facture Shell;
- 5) Votez pour nous!

Vous n'êtes pas encore inscrit? Vous pouvez vous enregistrer en inscrivant une adresse courriel. Vous obtiendrez 30 votes que vous pourrez allouer à notre projet. En ajoutant vos comptes *Facebook* et *Twitter* à votre session Shell, 40 votes de plus vous seront remis.

L'équipe de la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption vous remercie!